

qu'aucun ministre participe à la discussion, le temps de la Chambre a été gaspillé parce qu'un député d'arrière-plan a pris la parole cherchant à signaler l'erreur de son comportement. Cette mesure législative était presque adoptée.

Je me contenterai de demander au gouvernement d'être plus logique et raisonnable dans ses raisonnements. Efforçons-nous de gouverner le pays. Vous êtes le gouvernement et si vous êtes incapables de mener le pays, avouez-le aux Canadiens. Assez de sottises. Cessons de tourner autour du pot et de nous livrer à des manœuvres politiques lors de l'étude de mesures législatives.

M. Deachman: Puis-je poser une question au député? Si son parti formait le gouvernement, ne permettrait-il pas aux députés d'arrière-plan de présenter des amendements et de contester la politique ministérielle?

L'hon. M. Starr: Assurément, pourvu que leurs arguments soient pleins de bon sens, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui.

M. Saltsman: Monsieur le président, j'ai quelques brèves remarques à formuler à propos de ce projet de résolution. Je le fais parce qu'à mon avis il s'agit d'une question grave et si ce projet de résolution est adopté, il fera beaucoup de mal. Je crois que c'est causer une irritation inutile dans le domaine déjà difficile des relations fédérales-provinciales. Les honorables députés semblent ignorer que les provinces subissent déjà ces programmes à contrecœur et que l'adoption d'une mesure législative comme celle-ci ne pourrait que confirmer les pires craintes de certaines provinces et provoquer un surcroît d'insistance pour obtenir la perception de leur propres impôts et la conduite de leurs propres affaires.

● (9.00 p.m.)

A mon sens, c'est une mesure législative extrêmement dangereuse. Elle provient peut-être de quelque rancune locale dans certaines régions du Canada. Mais je ne vois aucun mérite à l'imposer à tout le pays. J'ai vu des exemples de cette politocailerie au niveau municipal. Les conseils disent: Nous n'assurons pas la charge de prélever les fonds nécessaires aux commissions scolaires, qu'elles prélèvent leurs propres fonds. Nous devons assurément avoir des vues plus larges, à la Chambre et nous ne devons sûrement pas nous abaisser à ce niveau, en retournant les provinces contre le gouvernement fédéral. Je crois que l'honorable député qui a formulé cette proposition s'intéresse plus aux relations extérieures qu'au sujet de la législation. Pour

[L'hon. M. Starr.]

cette raison, je souhaite que l'amendement ne soit pas adopté.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, si je comprends bien, le but de ce bill est d'assurer au gouvernement qu'il aura du crédit auprès du public pour le bienfait dont il le gratifie.

Je comprends, évidemment,—et je remercie le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) de son intervention—que les partis politiques n'ayant pas d'âme n'iront jamais au ciel; alors il faut leur donner leur récompense en ce bas monde. C'est probablement une préoccupation qui honore le député de Vancouver-Burrard, puisqu'il fait preuve de loyauté envers le parti et qu'il lui assure, lui, que le Canada va trouver la meilleure législation pour le plus grand bien possible.

Mais, il reste quand même, il me semble, qu'il y a deux ou trois choses principales qui ont échappé aux parrains de cet amendement. Il s'agit d'abord de connaître la signification de cet amendement-là. Est-ce que la question en jeu, monsieur le président, concerne réellement le gouvernement fédéral ou plutôt le gouvernement provincial? Est-ce qu'il s'agit, par exemple, d'éducation ou de santé? Il faudrait tout de même déterminer ces choses-là.

Alors, s'il s'agit d'éducation ou de santé et que, selon la constitution, cela relève des provinces, est-ce que le gouvernement fédéral est bienvenu de venir dire aux provinces: je vous donne une pitance, et je vous impose des conditions pour l'appliquer? Je crois que ceux de nos collègues qui ont invoqué les relations fédérales-provinciales avaient parfaitement raison. Si cela est la responsabilité du gouvernement fédéral, que celui-ci prenne ses responsabilités et n'aille pas obliger les provinces à s'en acquitter. Qu'il prenne toutes ses responsabilités. Si, par ailleurs, cela concerne les provinces, mais que celles-ci jugent ne pas être en mesure de s'en acquitter, alors qu'on en vienne à des ententes, mais à des ententes de gré à gré, sans condition, et qu'on n'oblige pas les provinces à venir faire la publicité du gouvernement fédéral.

D'ailleurs, monsieur le président, comme indépendant,—et je suis bien à l'aise pour en parler,—quand j'entends parler du beau et grand parti libéral ou du beau et grand parti conservateur par ceux qui les appuient, je me dis: il y a beaucoup de vrai là-dedans, puisque les deux partis ont fait beaucoup pour le pays. Mais s'il faut que dans la législation, on aille inclure des articles qui garantissent que les provinces à qui on restitue l'argent qui normalement leur appartient, quelles auraient pu elles-mêmes percevoir, s'il faut qu'en plus on leur impose l'obligation de faire